HANDBALL

3E CHAMPIONNAT DU MONDE CADETS GARÇONS (TUNISIE, DU 20 AU 31 JUILLET 2009, 3e JOURNÉE)

Les Algériens et les Iraniens se neutralisent

Pour son troisième match du groupe C, comptant pour le tour préliminaire du 3e championnat du monde cadets garçons, se déroulant présentement en Tunisie jusqu'au 31 juillet courant, l'équipe nationale algérienne cadette garçons s'est neutralisée avec son homologue iranienne (30-30), jeudi dernier à Hammamet.

Auparavant, les Algériens ont perdu leurs précédentes rencontres, respectivement face aux Tunisiens et aux Danois avant de se reposer, ce mercredi. Pour revenir à cette rencontre face aux Iraniens, les observateurs présents ont constaté une certaine amélioration dans la production des Algériens qui semblent rentrés dans le bain de ce Mondial, eux qui ont eu une squelettique préparation à cause de leur repêchage de dernière minute, contrairement aux autres formations, en préparation continue depuis leurs qualifications.

Retour. Cette fois-ci, les débats démarrent avec le traditionnel round d'observation qui prend fin après deux minutes de jeu avec le premier but de l'Algérien Zamoum. Il est imité juste après par Belaïd et les Verts mènent au score. Mais les Iraniens ne se laissent pas distancer et se ressaisissent pour égaliser à la 4e minute (4-4). A partir de cet instant-là, la partie s'anime et le tableau d'affichage aussi, avec une terrible course-poursuite au score. L'écart ne dépasse pas un but sauf à deux reprises où les Perses prennent deux longueurs d'avance (9-7 à la 18' et 12-10 à la 28'). Malgré une réaction algérienne, la pause-citron est atteinte en faveur des Iraniens (13-12). Au cours de ces trente minutes, Jamali (6 buts) et Esteki (4 buts) du côté iranien alors que Rahim et Hadj Saddok (chacun 3 buts) du côté des Algériens s'y sont illustrés.

A la reprise, les Iraniens, sous l'impulsion du duo Esteki-Jamali, bousculent les Algériens et permettent à leur team de mener au score. Mais rapidement, nos jeunes capés renversent la vapeur, 18-16 à la 36' puis 19-17 à la 37' et 20-18 à la 38' . Sermonnés par leur coach, les Perses réagissent vivement pour mener au score à la 43' (22-21). A leur tour, les Algériens vont courir derrière l'égalisation. Ils l'auront à la 59' après qu'ils eurent inscrit trois buts de suite sans en encaisser un seul grâce à une superbe remontée (30-30).Ce soir, les protégés du duo Hadjazi-Daoud devront se défoncer devant les Koweïtiens pour espérer améliorer leur position finale dans ce Mondial.

O. K.

L'équipe algérienne s'est présentée dans la composition suivante :

Belhadj Sid Ahmed, Hamadi Lotfi, Hadj Saddok Abdelkader(9), Rahim Abdelkader (8), Belaïd Mohamed-Amine (6), Boudjenah Oussama (2), Chadi Racim (2), Kaâbache Hichem (1), Zamoum Anis (1), Maâfi Mohamed Hadi (1), Belayachi Mohamed, Boulahssa Ali, Boussaïd Ahmed, Aïlane Hichem.
Entraîneur : Hadjazi Saïd
Entraîneur : des gardiens de but : Daoud Amar.

BOXE : CHAMPIONNATS D'AFRIQUE

Ouradi et Chadi qualifiés pour les demi-finales

Les boxeurs algériens Abdelhalim Ouradi (-54 kg) et Abdelkader Chadi (-60 kg), se sont qualifiés mercredi dernier au Centre national de boxe à Vacoas (île Maurice) aux demi-finales du championnat d'Afrique de boxe qui se poursuivent jusqu'à la semaine prochaine.

Aux quarts de finale, Abdelhalim Ouradi a éliminé Shibu Simango (Swaziland) sur le score net de (17-4), de même que Chadi Abdelkader qui a dominé son vis-à-vis des Seychelles, Alva Botsoie (18-3). Les deux pugilistes algériens s'alignent avec leurs compatriotes, Rachid Hamani (-75kg) et Abdelhafid Benchabla (-81), qui sont passés, mardi respectivement, aux 1/4 et 1/2 de finale du tournoi. Hamani, médaillé d'or des derniers Jeux méditerranéens, avait surclassé, le Sud-Africain Walter Dlamini (13-3), et Benchebla a battu le Mauricien Rodney Prosper (22-3).

Rachid Hamani affrontera, ce soir, le Ghanéen Ahmed Habib, en quarts, alors que Chadi Abdelkader attendra jusqu'à jeudi pour connaître son adversaire.

La soirée de mercredi enregistrera également l'entrée en lice en quarts de finale, de Samir Brahimi (-51kg) qui affrontera Muntu Simelane (Swaziland) et Nasreddine Filali, adversaire du Sud-Africain, Marcus Lebogo (-64kg).

Pour rappel l'Algérie participe avec les boxeurs suivant : Samir Brahimi (51 kg), Abdelhalim Ouradi (54 kg), Abdelkabir Chabi (60 kg) Noureddine Filali (64 kg), Rachid Tariket (69 kg), Rachid Hamani (75 kg), Abdelhafid Benchabla (81 kg) et Chouaïb Bouloudinet (+91 kg).,

NATATION

Interdiction des combinaisons en polyuréthane en 2010

La Fédération internationale de natation (Fina), réunie en congrès hier à Rome, a décidé d'interdire à partir de 2010 les combinaisons en polyuréthane qui ont bouleversé la discipline depuis plusieurs mois, selon le site spécialisé swimnews.com. Selon swimnews, seules 7 fédérations sur plus de 180 se sont prononcées contre l'interdiction, adoptée à la suite d'une proposition rédigée par les Etats-Unis réclamant un retour au «tout-tissu».

L'apparition du polyuréthane dans les combinaisons en 2008 a considérablement amélioré les performances des athlètes. Depuis les Jeux de Pékin, plus d'une centaine de records du monde ont été battus, ce qui n'est pas allé sans provoquer de très vives polémiques, notamment lorsque les combinaisons 100% polyuréthane, comme la Jaked 01, la plus fameuse, ont fait leur apparition sur le marché. D'autres records du monde devraient cependant tomber lors des Mondiaux de Rome qui débutent dimanche, puisque les combinaisons tout en polyuréthane adoptées par la plupart des nageurs demeurent autorisées. La Fina a pris à Rome une mesure forte après avoir été accusée de ne rien faire, dépassée et incapable d'édicter des règles claires alors que l'innovation technologique battait son plein parmi les équipementiers.

ATHLÉTISME

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE SENIORS

La 17e édition à Nairobi

Les 17es Championnats d'Afrique d'athlétisme seniors se dérouleront à Nairobi (Kenya) du 28 avril au 2 mai 2010, a indiqué jeudi la Confédération africaine d'athlétisme (CAA). L'information a été confirmée par le président de la Fédération kenyane d'athlétisme (AK), M. Isaiah Kiplagat. Les 16es championnats d'Afrique seniors d'athlétisme s'étaient déroulés du 1er au 5 mai 2008 à Addis Abeba. D'autre part, Maurice se prépare à accueillir les championnats d'Afrique juniors prévus du 30 juillet au 2 août prochain.

BOUSCULADE MORTELLE

Six mois ferme pour un dirigeant du foot ivoirien

Un haut dirigeant du football ivoirien a été condamné vendredi à Abidjan à six mois de prison ferme pour sa responsabilité dans la bousculade du 29 mars au stade de la ville qui avait fait 20 morts et plus de 130 blessés, a-t-on appris de source judiciaire.

Le président du comité d'organisation des compétitions à la Fédération ivoirienne de football (FIF), Albert Anzouan Kacou, a été condamné par le tribunal correctionnel d'Abidjan à six mois de prison ferme et à une amende de 500 000 francs CFA (750 euros) pour «homicides involontaires et blessures involontaires», «complicité de faux et usage de faux» et «escroquerie», a déclaré le juge Clément Tobo Yapi.

Le parquet avait requis un an de prison ferme. L'imprimeur des billets du match, Faustin Aka, a également été condamné à six mois de prison ferme et 500 000 F CFA d'amende pour «escroquerie».

Deux autres personnes travaillant au sein de sociétés prestataires de services de la FIF ont écopé de trois mois avec sursis et d'une amende du même montant pour «faux et usage de faux».

Les cinq autres personnes poursuivies, dont le directeur général par intérim de la fédération, Ardjouma Koné, et le chef du service comptabilité Andoh Beugré, ont été acquittées.

Les trois membres des Forces de défense et de sécurité (FDS) également poursuivis pour leur participation à la sécurisation n'étaient pas présents, la Cour suprême devant encore désigner la juridiction qui les jugera.

Le manque de «coordination» dans la sécurisation du stade et de ses environs a été à l'origine du drame, selon le parquet, qui avait également souligné la mise en place d'une «billetterie parallèle», le nombre de billets officiellement déclarés ayant été nettement inférieur aux tickets mis en circulation.

Vingt personnes sont mortes et plus de 130 ont été blessées le 29 mars, piétinées dans la bousculade provoquée par des supporters qui forçaient les accès du stade Houphouët-Boigny d'Abidjan, avant le match Côte d'Ivoire-Malawi, qualificatif pour le Mondial-2010 en Afrique du Sud.

Ce «drame sans précédent dans l'histoire» ivoirienne, selon l'expression du président Laurent Gbagbo, avait entraîné un deuil national de trois jours.

La Commission de discipline de la Fédération internationale de football (Fifa) a infligé mercredi dernier une sanction de 50 000 francs suisses (33 000 euros environ) à la Fédération ivoirienne de football et l'a «enjointe à prendre des mesures préventives» pour le prochain match que sa sélection disputera à domicile, le 5 septembre 2009.

MSN : ALORS QUE LES CONTRADICTIONS DES TEXTES CONTINUENT D'ÊTRE OCCULTÉES

Les ligues sportives hors la loi...

Depuis 2005, les fédérations sportives nationales fonctionnent sur la base du décret exécutif 05-405, tandis que les ligues, censées les composer, sont organisées conformément aux dispositions du décret exécutif 96-11. Un dispositif dont la contradiction est sans équivoque.

Malgré l'exigence faite aux ligues et contenue dans le décret 05-405 de se conformer aux dispositions statutaires des fédérations les régissant, aucune ligue, à l'exception de celles du football, ne s'est mise en conformité. Les ligues sont organisées selon un dispositif réglementaire datant de 1996, pris en application de l'ordonnance 95-09, alors que les fédérations sont organisées selon le décret 05-405, promulgué en application de la loi 04-10. Nul besoin de rappeler que l'ordonnance 95-09, relative aux sports, a été abrogée. Ses textes d'application ne le sont pas. Mais là n'est pas la problématique. L'improbable réside dans le fait que les deux entités évoluent dans une contradiction soutenue, puisque le législateur continue de faire comme si de rien n'était. Eu égard aux statuts régissant les fédérations sportives, les ligues qui leur sont affiliées doivent adopter les mêmes clauses statutaires. Ce n'est pas le cas. Dans les statuts des fédérations, la limitation de mandats y est, mais pas dans ceux des ligues. Une proportion à injecter dans les composantes des AG parmi des experts désignés par le MJS est prévue dans les statuts des fédérations, sans qu'elle soit imposée aux ligues. Aussi, la constitution des bureaux exécutifs des fédérations et des ligues n'est pas identique.

Toutes ces contradictions ont été occultées, même lors du renouvellement opéré en 2008. Bien évidemment, cela n'a pas empêché le renouvellement d'être achevé, même s'il n'a pas rempli ses fonctions entièrement. Entre autres fonctions, celle de la refonte du personnel dirigeant au niveau des ligues. Une refonte devenue quasi inévitable du fait de l'ancienneté du personnel qui, pour la quasi majorité, date de plus de 20 ans. Autrement dit, si le mouvement fédéral a réussi une rénovation remarquable, le même fait ne peut être imputé aux ligues. Et encore moins aux clubs. Pourtant la loi 04-10, relative à l'éducation physique et aux sports, a fixé une échéance pour la promulgation de tous ses textes d'application, une échéance largement consommée, depuis. En termes non nuancés, les ligues sportives sont hors la loi. Elles ne sont pas les seules. Un autre organe l'est aussi. Il s'agit de l'Observatoire national des sports. Au fait, que veut-on en faire ?

A. A.